

Abords de la Cité de Carcassonne et extension

(SI00000669)

Département : Aude
Commune : Carcassonne
Date de création : Dcérét du 9 mars 1998
Superficie : 608 ha
Carte IGN 1/25 000° : 2345 E, 2346 E, 2346 O



Motivation du classement :

Le classement du site des abords de la cité de Carcassonne a été motivé pour son caractère historique et pittoresque. L'objectif est de préserver le glacis immédiat de la cité médiévale et son écrin paysager côté Sud-Est de vignes, champs et bois. La relation « paysage-monument » est essentielle à Carcassonne car elle est porteuse de l'ambiance générale du site.



Les remparts de la cité de Carcassonne vus depuis le Pont Vieux sur l'Aude (juillet 2005).



Vue depuis la cité de Carcassonne sur les espaces agricoles au Sud (juillet 2005).

Description du site :

➤ Composantes paysagères et naturelles :

La ville de Carcassonne se situe entre les collines boisées de la Montagne Noire, et plus au Sud les plateaux arides des Corbières. Elle est un point de passage sur un axe stratégique de communication entre atlantique et la méditerranée, et entre Nord et Sud. Mais Carcassonne est surtout célèbre pour son exceptionnelle « cité ».

Construite sur un socle rocheux, elle domine dans son cadran Nord la ville basse (faubourgs, et centre historique de la Bastide Saint-Louis de l'autre côté de la rivière de l'Aude), et dans son cadran Sud et Sud-Est elle règne sur un paysage rural et viticole traditionnel. Cet écrin paysager agricole et naturel, protégé par le classement au titre des sites, met en valeur la cité et procure des vues lointaines remarquables sur les fortifications.

Depuis l'autoroute A61, la silhouette de la cité de Carcassonne semble isolée au milieu des vignobles, les toits de la ville basse étant très peu visibles. Cette vue depuis l'autoroute sur les remparts et les tours couvertes d'ardoises ou de tuiles surgissant de la vigne est l'une des plus connues et des plus regardées sur la cité, mais aussi l'une des plus pittoresques.

La perspective de la cité depuis le Sud, en arrière-plan de parcelles cultivées et vallonnées, doit impérativement être maintenue. Mais la vue que l'on a depuis les remparts de la cité sur le paysage rural est tout aussi importante.



Le site classé s'étend sur environ 4,5 km d'Est en Ouest, et sur 1,7 km des remparts jusqu'à la limite Sud du site. La majorité de l'espace concerné est occupé par des vignobles. L'extrémité Est du site est boisée autour Pech Mary (239 m d'altitude). Des cultures maraîchères sont présentes surtout dans le secteur Nord-Ouest du site. L'ensemble bâti de la cité est exclu du site classé, seul le glacis du monument, au pied des remparts, est inclus dans le périmètre protégé.

➤ Histoire :

Les premières populations s'installèrent sur le site au VIII^e siècle Av.J.C., à proximité d'un gué de la rivière. Elles édifièrent l'oppidum de Carsac sur le plateau rocheux qu'occupe actuellement la cité, en le protégeant par un fossé et des entrées en chicane.

Au premier siècle Av.J.C., l'oppidum devient une ville romaine, appelée *Carcaso*. Au Bas-Empire, devant l'insécurité des invasions de la deuxième moitié du III^e siècle, la ville se resserre sur sa butte : c'est un *castellum* doté d'un puissant mur d'enceinte sur plus de 1200 m et armé de près de 40 tours.

Au moyen-âge le site devient une forteresse médiévale : les vicomtes de Trencavel, qui dominent alors le Bas-Languedoc, y construisent leur château au XII^e siècle. En 1209, la cité de Carcassonne est prise par l'armée de Simon de Montfort lors de la croisade albigeoise. La cité est ensuite annexée au domaine royal, devenant une place forte emblématique du pouvoir royal sur la frontière qui sépare la France et l'Aragon. Des travaux de fortifications sont réalisés tout au long du XIII^e siècle : construction de l'enceinte extérieure et modernisation du rempart intérieur.

En 1659 la signature du traité des Pyrénées rattache le Roussillon aux possessions françaises, repoussant plus au Sud la frontière du royaume. La cité de Carcassonne perd alors son importance stratégique, laissant à l'abandon ses ouvrages défensifs. Ce n'est qu'à partir de la moitié du XIX^e siècle, de 1845 à 1875, qu'un immense chantier de restauration des fortifications de la cité est entrepris, avec Viollet le Duc comme maître d'œuvre.

Ainsi Carcassonne est bien plus qu'une cité médiévale, elle est le témoignage de plus de 1000 ans d'architecture militaire et un lieu de démonstration des premières réhabilitations des monuments historiques de grande ampleur.

➤ Activités humaines :

- Agriculture : vignes et champs, ponctués de plusieurs fermes.
- Tourisme : environ 3 millions de touristes visitent la cité chaque année.
- Passage de l'autoroute A61, avec deux aires de repos.
- Lycée agricole Charlemagne (Nord-Ouest du site classé).
- Proximité de la vie urbaine de Carcassonne



Versant Ouest de la cité de Carcassonne, patrimoine architectural et historique exceptionnel (juillet 2005).



Vue depuis la cité sur la ville de Carcassonne, en direction de l'Ouest (juillet 2005).



Document cartographique :



- (1) : Site classé des abords de la Cité de Carcassonne.
 (2) : Site classé du Bastion du Calvaire de Carcassonne.
 (3) : Site classé du Canal du Midi.

Fond de carte : IGN BD Carto 1/100 000^e.

<http://carto.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/>

Etat des lieux et enjeux :

➤ Evolution du périmètre classé :

Le site classé actuel résulte de l'extension d'un premier site classé des abords de la Cité de Carcassonne (09/03/1993), en englobant aussi l'ancienne Zone de Protection *non-aedificandi* (09/04/1959).

➤ Etat actuel de conservation du site :

Le paysage agricole est bien préservé, en partie grâce à l'ancienne Zone de Protection *non-aedificandi* arrêtée en 1959. A l'époque les propriétaires de terrains situés dans cette zone inconstructible avait été indemnisés. Ils étaient autorisé à modifier leur bien exclusivement pour des projets participant à l'amélioration paysagère.

Actuellement le secteur agricole du site classé est concerné par des projets de création de bassins de rétention, ils devront faire l'objet d'une réflexion préalable pour une bonne insertion paysagère.



Fortifications de la cité (juillet 2005).



Quelques dégradations sont à noter aux abords immédiats de la cité, liées à la surfréquentation touristique (constructions, mauvais aménagements).

➤ **Problèmes :**

L'ambiance à l'intérieur de la cité est en contradiction avec l'image d'une cité médiévale. De nombreux disfonctionnements sont liés à la surfréquentation touristique de la cité : vastes stationnements non aménagés à proximité immédiate de la cité ; mauvaise organisation de la circulation automobile et piétonne ; signalétique commerciale surchargée et agressive ; insuffisance des dispositifs d'accueil, de l'offre culturelle et des services aux visiteurs. Le syndicat mixte créé en 2003 pour mettre en œuvre l'Opération Grand Site ne dispose pas des moyens opérationnels (personnel, etc.) pour appliquer son programme d'actions.

Inventaires et mesures de protection concernant le site classé :

➤ **Autres mesures de protection touchant le site classé :**

- Site inscrit « Cité et son cadre » (arrêté du 20 juillet 1943) entoure le Nord du site classé.
- Monument historique classé : fortifications de la cité.
- Inscription de la cité de Carcassonne à la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité l'UNESCO en 1997.

Gestion du site et principes d'action :

➤ **Propriétaires fonciers :**

- Propriétaires privés (agriculteurs, Autoroute du Sud de la France...).
- Terrains communaux (Lycée agricole public notamment).

➤ **Gestionnaires et orientations pour la gestion du site :**

- DIREN L-R : délivrance d'autorisations de travaux dans le site classé et suivi des contentieux.
- MONUM (Etat) : gestion de la cité (remparts, lices, château comtal, porte Narbonnaise).
- Municipalité de Carcassonne : urbanisme, gestion des biens communaux.
- Syndicat mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne : mise en œuvre de l'Opération Grand Site.
- Conseil Général (routes, etc.)

➤ **Principes de l'Opération Grand Site (OGS) :**

Carcassonne fait l'objet d'une Opération Grand Site depuis 1998. Cette OGS ne se limite pas proprement à la cité ni au site classé, mais concerne les relations entre la cité et son environnement. L'un des objectifs étant de diffuser la fréquentation touristique vers un patrimoine élargi (pour sa cité mais aussi le canal du Midi, la Bastide, le vignoble et le terroir), pour que la cité ne soit plus considérée comme l'unique produit touristique de Carcassonne.

L'OGS émane d'une démarche concertée et partenariale entre l'Etat et les collectivités locales. L'enjeu principal de cette opération est de limiter les impacts négatifs des flux de fréquentation tout en restaurant la qualité paysagère du site.

Un comité de pilotage de l'OGS a été mis en place dès 1999. Une étude préalable à l'élaboration d'un programme général d'aménagement a été réalisée en 2000. La structure gestionnaire de l'OGS a été créée en 2003 par arrêté préfectoral : le Syndicat mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne comprend des représentants de la commune de Carcassonne, de la communauté d'agglomération du Carcassonnais, du département de l'Aude et de la région Languedoc-Roussillon. A partir de la création de cette structure, l'OGS a pu entrer dans sa phase opérationnelle.

De 2004 à 2006, une étude globale de fonctionnement du Grand Site a été réalisée. Actuellement un projet de convention est en cours d'étude, afin de mobiliser les financements nécessaires aux actions de l'OGS.



L'étude de fonctionnement du Grand Site de Carcassonne propose un plan général de fonctionnement du site, et un programme de réhabilitation et de revalorisation du site.

Les principaux objectifs définis sont les suivants :

- renforcer les liens entre la ville basse et la cité ;
- mieux gérer les flux touristiques : mise en valeur de la diversité du patrimoine de la ville, mise en place d'un centre d'accueil et de services compatibles avec la fréquentation, organisation de la circulation, des accès et des stationnements ;
- redonner un esprit au lieu de la « cité » : requalification de l'espace public et de la signalétique, élaboration d'un plan d'interprétation, mise en scène la cité ;
- gérer les espaces non bâtis autour de la ville : maintien des espaces naturels, agricoles et viticoles fondamentaux pour les perceptions lointaines de la cité, promotion du vignoble carcassonnais.

Certaines propositions concernent plus précisément le territoire viticole et maraîcher au Sud-Est de la cité :

- affirmer les entités paysagères et maintenir la qualité paysagère (entretien des espaces délaissés, assistance architecturale et paysagère aux projets concernant les bâtiments existants, mise en valeur de l'appellation viticole),
- soigner les parcours d'approche à la cité, et requalifier certains points (rond-point au Nord de l'A61 , abords du lycée agricole, parking du Col des Aigles),
- surveiller l'affichage publicitaire,
- mettre en place des circuits de découverte du paysage rural autour de la cité.

Sources :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, 2001, *Contrat Territorial d'Exploitation Cité de Carcassonne : diagnostic territoire et schéma d'intention*, Chambre d'Agriculture de l'Aude.

CHAMBON, IDECO, NEGRE, 2001, *Opération Grand Site de Carcassonne : étude de définition du programme de mise en valeur du site d'intérêt patrimonial*, DIREN L-R / Mairie de Carcassonne.

INCA, 2005, *Etude de fonctionnement du site de la Cité de Carcassonne*, Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne.

<http://www.grandsitedefrance.com/index.php?pagendx=58>

<http://www.carcassonne.org/carcassonne2.nsf/vuetitre/docpgeIntroPatrimoine>

<http://www.carcassonne.culture.fr/>

<http://whc.unesco.org/fr/list/345>



La promenade le long des remparts est très fréquentée (juillet 2005).